Vendée Grand Littoral

mon guide pratique

DÉCHETS 2022

consignes de tri
redevance incitative
compostage
déchèteries
recyclerie
collecte

TOUS SUPER-HÉROS DU TRI !

LITTORAL

Talmont-Saint-Hilaire, Jard-sur-Mer, Saint-Vincent-sur-Jard, Longeville-sur-Mer

www.vendeegrandlittoral.fr

Sommaire

La collecte à domicile..... 3

Le dépôt en Point d'Apport Volontaire..... 3

Bien trier mes emballages.. 4

Bien trier mes verres, papiers, textiles..... 5

Bien trier en déchèterie..... 6-7

Recycler et réemployer..... 8

Halte au gaspillage..... 9

Bien trier au jardin..... 10

Redevance Incitative..... 11-14

Questions/Réponses..... 15

Contact..... 16

LA COLLECTE À DOMICILE

2 bacs, 2 collectes

En Vendée Grand Littoral, les ordures ménagères et les emballages sont collectés à domicile dans des bacs. Ces collectes se déroulent :

- **tous les 15 jours hors saison**
- **toutes les semaines en saison**

Le calendrier est disponible en mairie ou sur ***www.vendeegrandlittoral.fr***
Pour obtenir un bac, contacter le service déchets.

Quelques consignes pour la collecte

- Sortez votre bac la veille avant 23h. Le ramassage peut se dérouler jusqu'à 22h le jour de collecte.
- Présentez votre bac poignée vers la route.
- Assurez-vous qu'il soit visible.
- Ne pas tasser les déchets dans le bac.
- Ne pas déposer de sacs supplémentaires au pied ou sur le bac.
- Les bacs présentant des erreurs de tri ne seront pas collectés.
- Après la collecte, rentrez votre bac le plus tôt possible.
- Votre bac doit être maintenu en bon état de propreté.

Que faire en cas de surplus ?

En cas de surplus d'ordures ménagères ou d'emballages, des Points d'Apport Volontaire (PAV) sont accessibles gratuitement sur le territoire (accès libre, sans PASS). Pour localiser le PAV le plus proche de chez vous, rendez-vous sur ***www.vendeegrandlittoral.fr***

JE TRIE LES EMBALLAGES

à déposer dans votre bac jaune ou en Point d'Apport Volontaire

EMBALLAGES CARTONNÉS

• *Cardboard packaging* • *Verpackungen aus Papier und Karton*

EMBALLAGES MÉTALLIQUES

• *Metal packaging* • *Verpackungen aus Metallen*

EMBALLAGES PLASTIQUES

• *Plastic packaging* • *Verpackungen aus Kunststoff*

NE JAMAIS IMBRIQUER UN EMBALLAGE DANS UN AUTRE

Un doute, une question sur le tri de vos déchets ?
Utilisez « TRIVAOÙ » !

ANDROID APP ON Google play

Available on the App Store

en ligne sur
www.trivalis.fr

JE TRIE LES VERRES, PAPIERS, TEXTILES

à déposer en Point d'Apport Volontaire

PAPIER
PAPER / PAPIER

CATALOGUES
MAGAZINES
COURRIERS
ENVELOPPES
LIVRES
CAHIERS

• Catalogs • Magazines • Envelopes
• Books • Notebooks
• Kataloge • Magazine • Umschläge •Bücher • Hefte

VERRE
GLASS / GLAS

BOUTEILLES
BOCAUX
POTS
FLACONS

• Bottles • Jars • Pots • Flacons
• Flaschen • Einmachgläser Konservengläser • Flakons

LES TEXTILES

JE PEUX DÉPOSER MA MAROQUINERIE, MES CHAUSSURES ET TEXTILES, MÊME USÉS OU DÉCHIRÉS :
(à condition qu'ils soient propres et secs).

- Les chaussures s'attachent par paire.
- Tout doit être placé dans des petits sacs bien fermés.

Il existe un réseau de bornes spécifiques «textiles» sur le territoire. Trouvez la borne la plus proche de chez vous sur : *www.refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport*

5 DÉCHÈTERIES PRÈS DE CHEZ MOI

Conditions d'accès

Le PASS Vendée Grand Littoral vous permet **d'accéder** aux **5 déchèteries** du territoire. Il est obligatoire pour ouvrir les barrières d'accès. 24 passages sont inclus dans votre abonnement annuel (voir p.12-13).

Pour obtenir un PASS, RDV sur vendeegrandlittoral.webusager.fr

- Pensez à bâcher vos remorques afin d'éviter tout incident sur la route.
- Les apports sont limités à 3m³ par jour (10m³ pour les déchets verts).
- L'accès est réservé aux véhicules d'un PTAC < à 3,5 tonnes.

Vous êtes un professionnel ? D'autres conditions s'appliquent selon votre situation. Plus d'informations au 02 51 207 207

Les filières de valorisation

N'hésitez pas à solliciter les agents présents sur les sites pour vous orienter.

Ameublement

Bois

Cartons

Déchets verts

Souches

Gravats

Huiles de friture

Huiles de vidange

Métaux

Plaques de plâtre

Films plastiques

Plastiques rigides

Déchets électriques et électroniques

Polystyrène
Seulement au Givre et à Saint-Vincent/Graon

Déchets dangereux

Réemploi

Collecte de coquilles d'huîtres*

vos coquilles d'huîtres sont recyclées et transformées en porcelaine !

**Recyclage des coquilles d'huîtres dans toutes les déchèteries du territoire et en accès libre à la Guittière à Talmont-Saint-Hilaire.*

Horaires d'ouverture

ÉTÉ : AVRIL À SEPTEMBRE

	JARD SUR MER	LE GIVRE	LE BERNARD	SAINT VINCENT SUR GRAON	TALMONT SAINT HILAIRE
LUNDI ▶		8h30 - 12h15 14h - 17h15	8h30 - 12h15 14h - 17h15		8h30 - 12h15 14h - 17h15
MARDI ▶	8h30 - 12h15 14h - 17h15	8h30 - 12h15 14h - 17h15		8h30 - 12h15 14h - 17h15	8h30 - 12h15 14h - 17h15
MERCREDI ▶	8h30 - 12h15 14h - 17h15		8h30 - 12h15 14h - 17h15		
JEUDI ▶	8h30 - 12h15 14h - 17h15	8h30 - 12h15 14h - 17h15		8h30 - 12h15 14h - 17h15	
VENDREDI ▶	8h30 - 12h15 14h - 17h15	8h30 - 12h15 14h - 17h15	8h30 - 12h15 14h - 17h15		8h30 - 12h15 14h - 17h15
SAMEDI ▶	8h30 - 12h15 14h - 17h15	14h - 17h15	8h30 - 11h45	8h30 - 12h15 14h - 17h15	8h30 - 12h15 14h - 17h15
DIMANCHE JOURS FERIÉS ▶					

HIVER : OCTOBRE À MARS

	JARD SUR MER	LE GIVRE	LE BERNARD	SAINT VINCENT SUR GRAON	TALMONT SAINT HILAIRE
LUNDI ▶		9h - 11h45 14h - 16h15	9h - 11h45 14h - 16h15		9h - 11h45 14h - 16h15
MARDI ▶	9h - 11h45 14h - 16h15	9h - 11h45 14h - 16h15		9h - 11h45 14h - 16h15	9h - 11h45 14h - 16h15
MERCREDI ▶	9h - 11h45 14h - 16h15		9h - 11h45 14h - 16h15		
JEUDI ▶	9h - 11h45 14h - 16h15	9h - 11h45 14h - 16h15		9h - 11h45 14h - 16h15	
VENDREDI ▶	9h - 11h45 14h - 16h15	9h - 11h45 14h - 16h15	9h - 11h45 14h - 16h15		9h - 11h45 14h - 16h15
SAMEDI ▶	9h - 11h45 14h - 16h15	14h - 16h15	9h - 11h45	9h - 11h45 14h - 16h15	9h - 11h45 14h - 16h15
DIMANCHE JOURS FERIÉS ▶					

RECYCLAGE & RÉEMPLOI

La Recyclerie, les Chantiers du réemploi

Vous avez des objets encore en bon état dont vous souhaitez vous débarrasser ? Pensez à la Recyclerie !

Le principe est simple : des conteneurs spécifiques sont disposés dans les 5 déchèteries du territoire (attention, pour entrer en déchèterie, votre PASS est obligatoire). Vous pouvez déposer vos objets à donner dans ces conteneurs dédiés au « réemploi ». En cas de doute, n'hésitez pas à demander de l'aide à un agent. A noter qu'il est aussi possible de déposer vos objets directement à la Recyclerie (voir ci-dessous).
Les objets ainsi mis de côté seront récupérés et vérifiés par nos valoristes en insertion. Ensuite, vous pourrez les retrouver en vente à petits prix dans le magasin. Par ce geste, vous contribuerez à réduire la production de déchets sur le territoire et permettrez à d'autres familles de s'équiper à petits prix.

VENIR EN MAGASIN

La Recyclerie vous ouvre ses portes le mercredi et le samedi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

FAIRE UN DON

Une permanence pour les dons en magasin est proposée les mercredis et vendredis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 15h45. En dehors de ces créneaux, les dons ne seront pas acceptés.

Magasin de la Recyclerie
301 rue du Maréchal Ferrant
85440
TALMONT SAINT HILAIRE

RecyclerieVendeeGrandLittoral

contact@leschantiersdureemploi.fr

HALTE AU GASPILLAGE

Le gaspillage alimentaire

Aujourd'hui, le gaspillage alimentaire à domicile représente **29 kg d'aliments par an et par habitant** (dont 7 kg encore emballés !) soit l'équivalent d'un repas par semaine.

Pour vous aider à moins gaspiller, la Communauté de communes édite un guide pratique regroupant astuces de conservation, recettes pour cuisiner les restes, calendrier de saisonnalité.

Disponible à la Communauté de communes et sur www.vendeegrandlittoral.fr

9 petits gestes pour la planète

- ♻ J'utilise des sacs cabas en tissu pour faire mes courses
- ♻ J'appose un autocollant « STOP PUB » sur ma boîte aux lettres
- ♻ Je donne mes vieux vêtements / objets
- ♻ Je bois de l'eau du robinet
- ♻ J'éteins les appareils en veille
- ♻ J'achète en vrac ou je demande à mon commercant de remplir mes propres contenants
- ♻ Je fais réparer mes appareils (liste des artisans et réparateurs sur : *www.reparacteurs.artisanat.fr*)
- ♻ Je fabrique mes produits d'entretien

Manger local et de saison, c'est aussi bon pour la planète. Retrouvez le guide des producteurs en vente directe sur *www.vendeegrandlittoral.fr*

MES DÉCHETS AU JARDIN

Le compostage

Le compostage aide à réduire vos déchets de 200 kg par an (pour une famille de 4 personnes)

Pour vous encourager la Communauté de communes **met à votre disposition 1 composteur par foyer** et vous accompagne en proposant un guide pratique.

Vous pouvez valoriser vous-même vos déchets de jardin (feuilles mortes, petits branchages, plantes fanées…) et de cuisine (épluchures de légumes…).

Pour obtenir un composteur, contactez le service déchet (par téléphone ou via la plateforme webusager).

30%
des ordures ménagères peuvent être valorisées par compostage

Une plateforme de compostage collectif est disponible sur la commune de Grosbreuil. Située rue des Lavandières, elle est ouverte le samedi de 10h à 12h.

Les déchets végétaux

En déchèterie, le flux le plus important est constitué par les **déchets végétaux.** Ces déchets sont pourtant de **vraies richesses pour nos jardins** et il existe une multitude de techniques pour les valoriser.

La Communauté de communes met donc à votre disposition un **guide pratique** qui vous livrera toutes les clés **pour bien composter et pailler.** Vous y apprendrez notamment comment réaliser des paillages avec différents types de végétaux (pelouse, feuilles épaisses, feuilles tendres, conifères…).

Disponible à la Communauté de communes et sur www.vendeegrandlittoral.fr

REDEVANCE INCITATIVE LITTORAL

Talmont-Saint-Hilaire, Jard-sur-Mer, Saint-Vincent-sur-Jard, Longeville-sur-Mer

la Redevance incitative, qu'est ce que c'est ?

EN BREF

JE RÉDUIS MES DÉCHETS
= JE RÉDUIS MA FACTURE
= JE RÉDUIS MON IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Au 1er janvier 2022, la Redevance Incitative sera mise en place par la Communauté de communes Vendée Grand Littoral. Ce nouveau système de facturation du ramassage des ordures ménagères n'est pas une nouvelle taxe. Il remplacera la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) qui est présente sur votre taxe foncière.

La Redevance Incitative permet de financer la collecte des déchets en porte-à-porte et en apport volontaire, le traitement des déchets et la gestion des déchèteries. Elle est calculée au service rendu, comme pour l'eau ou l'électricité. Vous payez donc en fonction de votre utilisation du service.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La Redevance Incitative est en vigueur sur les 11 communes de l'ex Pays Moutierrois depuis 2011.

Pourquoi la généraliser ?

Vendée Grand Littoral fait le choix de la Redevance Incitative car :

C'EST PLUS ÉQUITABLE

Déjà en place pour 2/3 des Vendéens, la Redevance Incitative vous permet de payer en fonction de votre production de déchets et non en fonction de la valeur locative du logement (taxe foncière).

C'EST MIEUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Là où la Redevance Incitative a été mise en place, la production d'ordures ménagères a baissé de 30 à 40 %. Une bonne nouvelle pour l'environnement car cela limite d'autant l'enfouissement des déchets.

comment ça marche ?

ABONNEMENT ANNUEL & **PART VARIABLE**

L'ACCÈS AU SERVICE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

LA PRÉSENTATION LIBRE DU BAC JAUNE

L'ACCÈS ILLIMITÉ AUX POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

24 PASSAGES EN DÉCHÈTERIES

LES PRÉSENTATIONS DU BAC ORDURES MÉNAGÈRES À PARTIR DE LA 7EME PRÉSENTATION

LES PASSAGES SUPPLÉMENTAIRES EN DÉCHÈTERIES (À PARTIR DU 25EME PASSAGE)

Vous êtes un professionnel ? D'autres conditions s'appliquent selon votre situation.
Plus d'informations au 02 51 207 207

Les tarifs

SIMULEZ VOTRE FACTURE !

Évaluez votre facture grâce à un simulateur en ligne disponible sur : www.vendeegrandlittoral.fr

TARIFS	TAILLE DU BAC ORDURES MÉNAGÈRES				
	BAC 80 LITRES	BAC 140 LITRES	BAC 240 LITRES	BAC 340 LITRES	BAC 660 LITRES (PRO)
ABONNEMENT	195€	209€	233€	257€	333€
LEVÉE SUPPLÉMENTAIRE	+ 2€30	+4€10	+7€	+9€90	+19€20

Chaque passage supplémentaire en déchèterie (au delà de 24) sera facturé 2€

Comment réduire mes déchets et ma facture ?

1. **J'ADAPTE la taille de mon bac ordures ménagères** (vous pouvez le changer une fois par an en prenant rendez-vous en ligne avec vos identifiants personnels indiqués sur votre facture test et sur vos factures réelles à venir).
2. **JE TRIE MIEUX MES EMBALLAGES** (bac jaune), **mes déchets organiques** (composteur offert par Vendée Grand Littoral), **mes autres déchets** (5 déchèteries accessibles), **mes objets encore utilisables** (à déposer à la Recyclerie, à Talmont-St-Hilaire).
3. **JE RÉDUIS le nombre de présentations de mon bac ordures ménagères**
4. **JE TENDS vers le 0 déchet grâce aux outils et aux guides pratiques disponibles sur *www.vendeegrandlittoral.fr***

Comment suivre mon service et ma facture ?

Je crée mon compte

Sur *www.vendeegrandlittoral.webusager.fr*, vous pouvez créer votre compte usager grâce à vos identifiants personnels (envoyés par courrier postal durant l'été 2021 ou sur vos factures réelles 2022).

Je suis ma consommation

Avec ce compte, vous pouvez suivre votre consommation (nombre de présentations du bac ordures ménagères et passages en déchèterie) en temps réel.

Je reçois ma facture

Le relevé de vos consommations par la Communauté de communes (nombre de présentations du bac ordures ménagères et passages en déchèterie) permet d'établir votre facture. Celle-ci vous est envoyée deux fois par an à votre domicile.

Je paye ma facture

Vous pourrez régler votre facture auprès du Trésor Public par divers moyens de paiement (en ligne, virement, TIP, chèque, numéraire...). Vous pouvez également opter pour le prélèvement automatique en faisant la demande sur la plateforme *www.vendeegrandlittoral.webusager.fr*

Retrouvez toute l'info sur la Redevance Incitative sur :

CONTACT

www.vendeegrandlittoral.fr

dechets@vendeegrandlittoral.fr

02 51 207 207

(du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30)

QUESTIONS / RÉPONSES

Est-il possible de changer la taille de mes bacs ?

La composition de votre foyer peut évoluer ainsi que vos habitudes de consommation (meilleur tri, compostage, réduction du gaspillage alimentaire…). Pour faire une demande de changement de taille de bac, il vous suffit de vous rendre, avec vos identifiants, sur la plateforme usager *www.vendeegrandlittoral.webusager.fr*. Un changement de bac par an et par foyer est autorisé.

À quoi sert la Redevance Incitative ?

La Redevance Incitative permet de financer l'intégralité de la gestion de vos déchets par la Communauté de communes, à savoir : la collecte en porte-à-porte et en apport volontaire (47%) le traitement des déchets (33%), la gestion des déchèteries (15%) et la gestion administrative du service (5%).

Quelles démarches puis-je effectuer en ligne ?

A partir de la plateforme usager *www.vendeegrandlittoral.webusager.fr* vous pouvez effectuer un grand nombre de démarches : signaler un déménagement ou la perte de votre PASS, faire une demande d'équipement (bacs, PASS ou composteur), opter pour le prélèvement automatique pour le règlement de la Redevance Incitative, consulter vos factures ou clôturer votre compte.

Les points d'apport volontaire sont-ils en libre accès sur tout le territoire ?

La Communauté de communes Vendée Grand Littoral a décidé de laisser le choix du mode de collecte aux habitants. Avec la Redevance Incitative, vous avez librement accès à la collecte à domicile ou aux points d'apport volontaire selon vos habitudes et vos besoins.

Que deviennent les emballages que je trie ?

Collectés par Vendée Grand Littoral, vos emballages rejoignent VENDEE TRI, le centre de tri départemental des emballages situé à La Ferrière. Dans ce centre, une longue chaîne de tri sépare les emballages selon leur matière, et des agents extraient les indésirables. Une dizaine de flux est différencié par une succession de machines, dont un séparateur balistique et des trieurs optiques. Les emballages sont ensuite compactés, par matière, avant d'être envoyés vers les filières de recyclage.

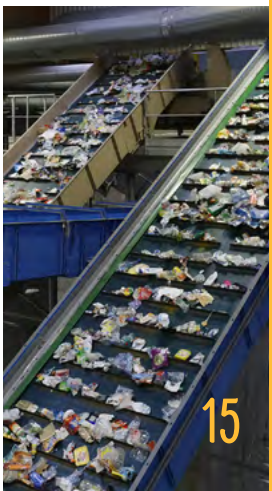

Trivalis organise plusieurs fois par an des visites de VENDEE TRI. *Plus d'infos : www.trivalis.fr*

Le Service de gestion des déchets à votre écoute

au 02 51 207 207 (choix 1)
du lundi au vendredi de 9h à 12h30
dechets@vendeegrandlittoral.fr

Vos démarches en ligne

Afin de simplifier vos démarches, des formulaires en ligne sont disponibles sur votre espace WEB USAGER (après création de votre compte avec vos identifiants personnels)

www.vendeegrandlittoral.webusager.fr

Vendée Grand Littoral

www.vendeegrandlittoral.fr

Trivalis
ENSEMBLE RÉDUISONS NOS DÉCHETS

TEXTILE · LINGE · CHAUSSURE · ECO TLC

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CITEO